Envoyé en préfecture le 20/04/2022 Reçu en préfecture le 20/04/2022 Affiché le 20/04/2022

miche le 20/04/2022



ID: 034-213401094-20220413-DEB182022-BF

## EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le treize avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de GABIAN (Hérault) régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de la salle du Conseil Municipal, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur BOUTES Francis - Maire de GABIAN.

<u>Présents</u>: BERTHOMIEU M. - DE BARROS C. - FOREZ D. - GALZY I. - ISARN P. - LABROUSSE M. - LAVIT F. - LOPEZ Ch. - PAILLES S. - ROUSSET A.

Absent : BOUDET A.

Procuration: GROUSSET E. à FOREZ D. / SOULIE Ch. à BOUTES F.

Secrétaire de séance : LABROUSSE M.

## 18/2022 - Approbation du Compte Administratif PRINCIPAL 2021

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Compte Administratif PRINCIPAL 2021 arrêté comme suit puis quitte la salle afin que le Conseil puisse délibérer.

		DEPENSES	RECETTES
Réalisations de l'exercice (Mandats et Titres)	Section de fonctionnement	830 888.31	6 859 498.27
	Section d'investissement	B 370 266.73	H 158 427.33
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en Section de fonctionnement (002)	0.00 (si déficit)	I 438 797.61 (si exédent)
	Report en Section d'investissement (001)	D 227 674.61 (si déficit)	J 0.00 (si excédent)
	TOTAL (Réalisations + Reports)	A+B+C+D 1 428 829.65	G+H+I+J 1 456 723.21
Restes à réaliser à reporter en 2020 (1)	Section de Fonctionnement	E 0.00	K 0.00
	Section d'Investissement	F 49 000.00	190 000.00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	E+F 49 000.00	K+L 190 000,00
RESULTAT CUMULE	Section de Fonctionnement	A+C+E 830 888.31	G+I+K 1 298 295.88
	Section d'Investissement	8+D+F 646 941.34	H+J+L 348 427.33
	TOTAL CULMULE	A+B+C+D+E+F 1 477 829.65	G+H+I+J+K+L 1 646 723.21

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Mansieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

APPROUVE le Compte Administratif PRINCIPAL 2021 tel que présenté.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

